

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202118-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 18

**ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE - PROROGATION**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
9 décembre 2021		33	30	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents avant donné pouvoir : Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur FABRE soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 9 décembre 2021,

Par délibération n° 13 du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal décidait d'attribuer une avance de trésorerie au budget du CCAS d'un montant de 150 000 €, pour permettre de couvrir les insuffisances de trésorerie liées à une diminution du taux d'occupation des studios de la Résidence Autonomie du JAS DE CALLIAN.

Par ailleurs, un projet d'aménagement d'une salle d'activité, en cours d'étude, nécessitera des besoins financiers importants, dès le démarrage des travaux. Le début du chantier pourrait intervenir d'ici la fin de

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202118-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~L'année 2022~~

En conséquence, il est proposé de reconduire l'avance de trésorerie accordée en 2021, d'un montant de 150 000 € et ce jusqu'au 31 décembre 2022

Par souci d'économie et de bonne gestion, ce principe évite le recours à une ligne de trésorerie externe, qui serait génératrice de frais financiers supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la prorogation de l'avance de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 150 000 €, remboursable au plus tard le 31 décembre 2022.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 16 décembre 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.